



Finances 2015

Le budget de la Ville d'Erstein

Les chiffres clés

Le budget 2015, voté en décembre 2014 par le conseil municipal est équilibré en recettes et dépenses et réparti de la manière suivante :

Fonctionnement

Recettes : 14 827 K€

Dépenses réelles : 12 634 K€

Autofinancement : 1 804 K€
(excédent budgétaire consacré à l'investissement)

Investissement

Dépenses : 3 176 K€

dont 1 990 K€ d'investissements nouveaux

Remboursement des emprunts :
1 144 K€

(1 K€ = 1 000 €)

Pour 100 € la Ville reçoit



60 € des impôts et taxes

20 € des dotations
et des participations

Budget 2015

Principales opérations prévues en 2015

Les grandes opérations pluriannuelles

- Aménagement de la route du Rhin (1 000 K€)
- Lancement d'études sur l'aménagement de la maison de la Musique (20 K€)
- Lancement d'études concernant l'aménagement du centre-ville d'Erstein (20 K€)
- Etudes de faisabilité de l'aménagement d'une résidence seniors (20 K€)

Les opérations des bâtiments et des services

- Travaux de rénovation pour Erstein-détente (240 K€)
- Travaux de réhabilitation au Cinéma (40 K€)
- Matériel et infrastructure informatique (86 K€)

- Acquisition de documents pour la médiathèque (41 K€)
- Réhabilitation des sanitaires de l'Hôtel de Ville (25 K€)
- Travaux dans les écoles (56 K€)
- Travaux de conformité locatifs (50 K€)

Les opérations d'installation de voirie et d'aménagement urbains

- Renouvellement de l'éclairage public (800 K€)
- Travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans la Ville (42 K€)

A quoi sert le budget ?

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la Ville.

C'est un acte prévisionnel voté par le conseil municipal qui autorise le Maire à effectuer des opérations de recettes et de dépenses, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a deux destinations principales :

> Il permet d'une part de **financer les services à la population**, mais aussi l'entretien de la voirie, des bâtiments, des écoles, des terrains... en d'autres termes, le fonctionnement de la commune. Ce sont les **dépenses de fonctionnement**.

> Il est investi d'autre part dans des **secteurs majeurs** comme le développement durable, la solidarité, les déplacements urbains, l'urbanisme..., tout ce qui participe à la modification ou à l'enrichissement du patrimoine de la Ville. C'est ce qu'on appelle les **dépenses d'investissement**.

